



ÉCONOMIE

Les aides liées à la hausse des prix de l'énergie et à la transition écologique

L'Etat, la Région et leurs partenaires sont aux côtés des entreprises pour affronter la crise inédite liée à la hausse du prix de l'énergie.

Publié le 16 janvier 2023

Les dispositifs de l'Etat dans le cadre de la crise de l'énergie

L'Etat a mis en place un ensemble de dispositifs pour accompagner financièrement les entreprises dans le cadre de la hausse du prix de l'énergie : aide au paiement des factures, bouclier tarifaire, amortisseur électricité ou encore, report du paiement des impôts, en fonction de chaque situation.

En 2023, les TPE qui ont un compteur dont la puissance est supérieure à 36 kVA et dont le contrat d'énergie a été souscrit ou renouvelé l'année dernière peuvent télécharger une attestation d'éligibilité. Cette attestation doit être envoyée à leur fournisseur d'énergie pour bénéficier d'un [coût moyen de l'électricité plafonné](#) à 280€/MWh en 2023. Les PME qui voient leur coût moyen de l'électricité dépasser les 380€/MWh en 2023 peuvent demander une aide qui couvre jusqu'à 20% de leurs factures. Des sites spécialisés, comme [electricite.net](#), répertorient les différents tarifs proposés par les fournisseurs d'électricité. Afin de réduire leurs factures d'énergie, [des courtiers en énergie](#) aident les entreprises à identifier les pistes pour réduire leur consommation d'énergie. Ils comparent également les offres d'énergie pour les professionnels afin de trouver les prix les plus avantageux pour leur activité.

En savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/hausse-prix-energie-dispositifs-aide-entreprises#> ↗

Les aides de l'Etat, BPI France et de l'ADEME en faveur de la transition écologique des entreprises

L'Etat et l'ADEME proposent un ensemble de dispositifs en faveur de la transition écologique des entreprises : bonus écologique en vue de l'achat ou de la location de véhicules propres, prime à la conversion, guichet « tremplin pour la transition écologique des PME » ou encore, le prêt économies d'énergie. Une plateforme spécifique « mission transition écologique » est dédiée à l'ensemble des dispositifs mobilisables.

En savoir plus : <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/> ↗

Les dispositifs de la Région Occitanie en faveur de la transition

La Région Occitanie dispose de plusieurs fonds : Pass transition, aide aux études stratégiques en matière d'économie circulaire, subvention dédiée aux installations géothermiques intermédiaires, ou encore un dispositif sur la rénovation du petit tertiaire.

En savoir plus : <https://hubentreprendre.laregion.fr/> ↗

Le rôle des chambres consulaires auprès des dirigeants

La chambre de commerce et d'industrie, ainsi que la chambre des métiers et de l'artisanat, proposent à leurs ressortissants un accompagnement à la fois pour accéder aux financements liés aux hausses du prix de l'énergie, mais aussi dans le cadre de leur transition écologique et/ ou numérique, notamment au travers d'outils de diagnostic ou encore dans l'appui à la recherche de financements adaptés à leur situation.

En savoir plus CCI : <https://www.haut-herault.cci.fr/> ↗

En savoir plus CMA : <https://cma-haut-herault.fr/> ↗

PRÉCÉD

≡ RETOUR À LA LISTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS